

8644  
COMMUNE  
DE  
63290 PUY GUILLAUME

DEPARTEMENT  
du PUY DE DOME

Arrondissement de  
THIERS

N° 12/0144

**OBJET :**

**REVISION  
DU  
ZONAGE  
D'ASSAINISSEMENT**

Rendu exécutoire

Convocation en date du  
14 septembre 2012

Affichage en date du  
14 septembre 2012

Pour extrait certifié exécutoire.  
Reçu en Sous-Préfecture de  
Thiers, le

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 18 septembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLAUME s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Nadine CHABRIER, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. CHABRIER, CORNILLON, GIRONDE, DEMOULIN, LOCATO, GASPARD, MOREL, PLAZA D., PACCAUD, GUYOT, M. PLAZA.

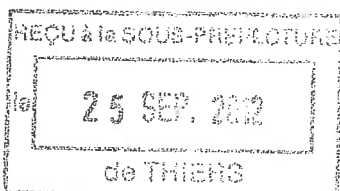
Votaient par procuration : MELLE PEREZ (C. MOREL), M. REIGNAT (G. GIRONDE).

Absents excusés : MMES ET MM. VISSEYRIAS, JARRY, BARGOIN, DEBOST, YTOURNEL.

Absente non excusée : MME V. CARTAILLER.

.....

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil ; **Mme Corinne MOREL** ayant obtenu la majorité des Suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



La Présidente rappelle qu'une procédure de mise à jour du plan de zonage d'assainissement a été engagée par délibération du 9 décembre 2011.

Cette procédure permet de régulariser l'intitulé du zonage d'assainissement et d'étendre les zones d'assainissement collectif futur. L'extension concerne :

- **Le secteur au Sud-Ouest du centre-ville** soit les terrains situés en zone UF actuellement non construits ainsi que l'extension de la zone industrielle figurant en zone AUf du P.L.U. (zone à urbaniser) et le secteur des « Peux » classé en zone AUa (zone d'urbanisation future à usage d'habitation) ;
- **Le secteur de l'étang des Layats** : cette zone était déjà concernée mais elle a été agrandie pour tenir compte des différentes modifications du P.L.U. ;
- **L'autre secteur du bourg** : Le zonage a été calqué sur les limites des zones constructibles ou construites ;
- **Les hameaux** : Domaine du château de « la Bâtisse », « Les Marquaires », « Lamothe » (à proximité de la station d'épuration du « Pas »).

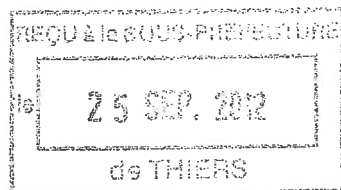
La Présidente informe l'assemblée que l'enquête publique s'est déroulée du 14 Mai au 15 juin 2012 et qu'aucune observation n'a été inscrite sur le registre. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Vu l'avis favorable des commissions

**+++ APPROUVE** le plan de zonage d'assainissement et le procès-verbal du 10 juillet 2012.

Pour extrait certifié conforme  
A Puy-Guillaume, le 21 septembre 2012  
Le Maire,



Nadine CHABRIER

Maître d'ouvrage :



Mairie de Puy-Guillaume  
1 place Jean Jaurès  
63 292 PUY-GUILLAUME  
Tel : 04 73 24 71 49

Bureau d'études :



Réalités Environnement  
189 Av. du Bât. BP 410  
61 804 TREVOUX Cedex  
Tel : 04 78 28 46 02

**Légende :**

- Zonage d'assainissement :
- Zones en assainissement collectif en situation actuelle
  - Zones en assainissement collectif en situation future
  - Zones en assainissement autonome

Précédent zonage d'assainissement (2003) :

- Zones en assainissement collectif en 2003
- Zones pour lesquelles l'assainissement collectif était projeté en 2003



de la Commune Enquête

Suivi :				
Version	Date	Objet	Intervenant	
V1	Juillet 2011	Pré-zonage - Version initiale	RC	
V2	Septembre 2011	Pré-zonage - Deuxième version	RC	
V3	Octobre 2011	Pré-zonage - Modification secteur Les Pottes	RC	
V4	Novembre 2011	Pré-zonage - Deuxième modification secteur Les Pottes	RC	
V5	Novembre 2011	Zonage - Modification suite à la réunion du 17/11/2011	RC	
V6	Mai 2012	Suppression du précédent zonage	RC	

^ Nord

